

Catégories **U13F** – Saison 2019/2020

Règlement – Coupe départementale / Festival Pitch U13F

Article 1 – ENGAGEMENT

Les équipes engagées en championnat U13 Féminines s'engagent librement en Coupe Départementale / Festival Pitch U13F. L'engagement devra être effectué en début de saison et s'effectuera auprès du District 22 avant le **30 Septembre 2019**.

Chaque club peut inscrire une ou plusieurs équipe(s) dans la même compétition mais **seulement une équipe par club pourra participer à la Finale Départementale Festival Pitch U13F**.

Article 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

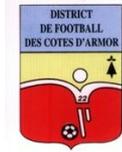
- Chaque équipe doit être affiliée à la Fédération Française de Football et la ligue de Bretagne de Football.
- Pourront participer dans ces rencontres et compétitions des équipes féminines issues de Groupements de jeunes ou d'entente déclarés et validés par la Ligue de Bretagne de Football ou le District de Football des Côtes d'Armor.
- Chaque équipe pourra aligner 12 joueuses en U13F (8 titulaires et 4 suppléantes) **licenciées à la FFF**.
- Catégories concernées par la compétition : U12F et U13F.
- Nombre de 4 mutées maximum (dont 2 maximums hors période) : Application du règlement de la Ligue de Bretagne de Football.
- Possibilité d'intégrer **3 licenciées U11F au maximum** par équipe.
- ***Il est obligatoire de présenter le jour de la rencontre un listing des joueuses extrait de FootClub ainsi que de remplir une feuille de match et de la retourner dûment complétée au District de Football des Côtes d'Armor par courrier – 3 Allée du Haut-Champ 22440 Ploufragan, ou par mail via bbarbier@foot22.fff.fr avant le mardi suivant les rencontres.***
- ***Le club recevant se charge de l'envoi de la fiche bilan (avec les résultats de toutes les rencontres) et des fiches de composition de chacune des équipes présentes.***

DEROGATIONS

Ne sont concernés par cette manifestation que les clubs affiliés à la FFF, ayant des joueuses licenciées U12F ou U13F. Possibilité d'intégrer **3 licenciées U11F** au maximum par équipe. Il n'y a **pas de déclassement autorisé** pour cette compétition.

Article 3 – OPÉRATION « SOYONS SPORTIF » / ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

- Avant les rencontres, les Joueuses, Arbitres et Encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en entrant sur le terrain. Les participantes s'alignent sur le terrain et se saluent.
- À la fin des rencontres, les Joueuses, Arbitres et Encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en quittant le terrain. Les participantes s'alignent sur le terrain et se saluent.
- L'arbitrage à la touche est assuré par les joueuses, à raison de 15 minutes maximum par joueuse. Les 4 joueuses ou plus de chaque équipe ayant participé à l'arbitrage sont signalées sur la feuille de match (leur numéro est entouré).
- Le kit arbitrage est fourni par le club recevant et doit être obligatoirement utilisé (2 drapeaux de touche).



- Un tutorat avec la présence d'un(e) **dirigeant(e) licencié(e)** (derrière la jeune joueuse/arbitre) est conseillé sur toute la saison.
- Seule une équipe ne présentant que **8 joueuses est arbitrée par un(e) dirigeant(e) licencié(e)** à la touche.
- **L'arbitrage central sera assuré par le club recevant**, 2 arbitres à prévoir pour chaque journée.

Article 4 – MODALITÉS DE PRATIQUE & LOIS DU JEU

- **Tous les cas non prévus seront réglés par la commission féminine.**
- Les réserves et réclamations seront jugées par la commission « Litiges et contentieux » du District.
- **En cas de changement d'horaire** : le club recevant doit aviser le club adverse ainsi que le District au plus tard **le mercredi précédent les rencontres**. La démarche doit obligatoirement être faite par l'intermédiaire de la boîte mail officielle du club.
- Les rencontres sont prévues **le samedi**.
- **Heure officielle de début de rencontre : 15H00**
- **En cas d'annulation d'une rencontre (conditions météorologiques, voyage scolaire...)** : celle-ci est reportée à la première date disponible (possibilité de jouer en semaine).
- **Report de match** :
 - Règle générale : Les matchs doivent se dérouler aux dates prévues au calendrier.
 - **En cas de report partiel ou complet d'une journée**, la Coupe est prioritaire sur le Championnat. Les matchs sont donc automatiquement reportés à la première date disponible. Le District 22 confirmera le report de la journée, ainsi que le lieu et les horaires.
 - **Temps de jeu par joueuse** : Toute fille présente doit au moins participer à 50% du temps de jeu global
 - **Hors-jeu** : Application de la règle du hors-jeu à partir de la ligne médiane
 - **Terrain de jeu** : ½ terrain de football à 11
 - **Buts** : 6m x 2.10m (tolérance 2m) fixés au sol, avec filets attachés
 - **Coup de pied de but** : à 9m, conseillé d'être effectué par la gardienne de but. Le ballon, lors du coup de pied de but devra être placé dans la zone virtuelle de « 6m x 9m » (Largeur des poteaux du but et distance du point de réparation). Les adversaires, comme au foot à 11, devront se positionner à l'extérieur de la surface de réparation (26 x 13m) avant le botté du ballon par le GDB ou une joueuse de l'équipe ayant le coup de pied de but à jouer. Les joueuses de cette équipe peuvent se positionner où ils le souhaitent sur le terrain. (Dans surface de but, de réparation ou n'importe où sur le terrain).
Au moment du botté, les adversaires auront la possibilité de pénétrer de cette zone de réparation et de but s'ils le souhaitent.
 - **Point de coup de pied de réparation** : 9 m
 - **Surface de réparation** : 26 m x 13 m
 - **Taille de ballon** : T4
 - **Relance de la gardienne** : uniquement à la main ou au pied sur un ballon posé au sol.
- **Temps de jeu** : Sur une journée de Coupe, chaque équipe est répartie dans un groupe de 3 ou 4 équipes selon le nombre d'engagés :
 - Groupe de 5
4 matchs de 1 fois 15 minutes.
 - Groupe de 4
3 matchs de 2 fois 10 minutes avec une mi-temps de 2'.
 - Groupe de 3
2 matchs de 2 fois 15 minutes avec une mi-temps de 2'.



- Match sec (2 équipes) :

1 match de 4 fois 15 minutes avec une mi-temps de 8' max.

Article 5 – DISCIPLINE

- Les faits disciplinaires, ou réserves d'avant ou d'après match, seront jugés par la commission de discipline du District en conformité avec les règlements disciplinaires. Les faits devront être indiqués sur la Fiche équipe (case en bas à droite).

Article 6 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Pour chacune des phases, chaque équipe présente doit obligatoirement remplir une « **Fiche Équipe/Jonglerie** ».

Le club recevant doit remplir une « **Fiche Bilan** ».

Dans tous les cas, le club recevant doit envoyer l'ensemble de ces documents au District de Football des Côtes d'Armor via l'adresse bbarbier@foot22.fff.fr, au plus tard pour le **Mardi** suivant les rencontres.

Les journées seront indiquées sur le calendrier général qui sera validé par la commission Féminine du District de Football des Côtes d'Armor.

Cette coupe se dispute sur 2 journées organisées par le District 22, avant la Finale départementale Festival Pitch U13F, à finalité régionale, dans les conditions suivantes :

Tour préliminaire / Samedi 19 Octobre 2019

- 5 poules géographiques de 4 équipes (Tirage au sort des poules / 2 chapeaux : EST/OUEST).
- Chacune des équipes se rencontrent.
- Un classement est établi à partir des résultats

2ème tour / Samedi 07 Mars 2020

- À l'issue du tour préliminaire :
 - Les équipes ayant terminé premières, deuxièmes et troisièmes de chaque poule sont regroupées dans 3 poules de 4 et disputent la Coupe Ligue des Champions.
 - Les équipes ayant terminé quatrièmes et cinquièmes de chaque poule sont regroupées dans 2 poules de 4 et disputent la Coupe Ligue Europa.

À l'issue de ces deux journées, les huit premières équipes de la Ligue des Champions seront retenues pour participer à la Finale Départementale Festival Pitch U13F.

Classement Final pour la Coupe Ligue des Champions et classement Final pour la Coupe Ligue Europa.

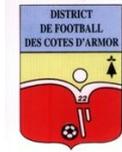
Article 7 - CLASSEMENT

- Points attribués par rencontre :

Victoire :	3 points	<i>ATTENTION : Une victoire contre une équipe FORFAIT = 3 – 0</i>
Match nul:	1 point	
Match perdu:	0 point	
Forfait :	-1 point	

Les équipes à égalité de points seront classées selon l'épreuve de jonglerie :

- *Jonglerie (Total des 8 meilleures performances)*
- *Si égalité avec les 8 meilleures performances, on prend les 9 meilleures etc...*



Article 8 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Le District de Football des Côtes d'Armor désigne les clubs recevant les rencontres (Chaque club organisateur doit confirmer les horaires auprès du District 22 et des clubs.
- Le club recevant **doit fournir 2 arbitres**
- Les équipes participent à des plateaux à 2, 3, 4 ou 5 équipes
- Toutes les équipes présentes sur le site se rencontrent

Article 9 – EPREUVE DE JONGLERIE

L'épreuve de la jonglerie est encadrée par l'éducateur d'une des équipes adverses. En aucun cas, l'éducateur doit comptabiliser la jonglerie de son équipe.

Maximum 15 jongleries Pied Droit et 15 jongleries Pied Gauche.

2 essais par joueuse.

Seul l'intérieur, l'extérieur et le coup du pied sont autorisés, pas de surfaces de rattrapage (cuisse, tête, poitrine etc...).

Départ du ballon avec le pied de son choix ou bien **départ à la main**.

Un essai est validé qu'à partir de 2 contacts.

Les jongles s'effectuent en posant le pied de frappe au sol avant chaque contact avec le ballon.

Classement jonglerie : total des 8 meilleures performances par équipes (Pied Droit et Pied Gauche). Si égalité avec les 8 meilleures performances, on prend les 9 meilleures performances etc... .

Important : si une équipe vient à 8 joueuses, alors le score total de la 9^{ème} joueuse = 0. Pour les équipes qui viennent à 9, score total de la 10^{ème} joueuse = 0 et ainsi de suite.

***Le Président de la Commission Féminine
SALVI Sylvestre***